# Régulièrement  je constate des pub indirectes en faveur du tabac sur la revue Télérama

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 3 mars 2010

Régulièrement  je constate des pub indirectes en faveur du tabac sur la revue  Télérama . Il s'agit souvent de personnes connues (écrivains, acteurs, chanteurs...) mettant en scène la cigarette sans aucun message d'alerte. Je m'étonne de ne voir aucune action entreprise à l'encontre de cette publication très connue et lue !

Télérama bénéficierait-il d'une dérogation ?

Merci de votre réponse.

Réponse :

L'une de nos premières actions contre la publicité dans la presse concernait précisément cette revue. Nous avons été déboutés par le tribunal en première instance et, par manque d'expérience, n'avons pas fait appel de cette décision. Cette même juridiction de première instance  nous a déboutés dans de nombreux autres cas, mais la cour d'appel nous a toujours donné raison en infirmant les décisions de première instance.

Nous ne sommes ni le ministère public, ni un agent de police judiciaire et nos très faibles moyens ne nous permettent pas de porter devant la justice toutes les infractions constatées en France dans le cadre de la lutte contre le tabagisme. Nous regrettons également d'être quasiment seuls pour affronter ces dérives et d'être suivi par des sympathisants en grand nombre dont l'engagement se limite souvent à la sympathie.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac